

BUREAU DU "CANARD"
No 1786 rue Ste Catherine,
Près de la rue Ste-Elizabeth.
Montréal, Février 1894.

AVIS IMPORTANT

AUX AGENTS

Messieurs,
Nous attirons spécialement votre attention sur un changement survenu dans l'administration du *Canard*. La circulation du journal s'étant développée considérablement depuis quelques semaines, M. Berthelot se trouvait dans l'impossibilité de rédiger le journal et de l'administrer en même temps. M. A. P. Pigeon est aujourd'hui le seul administrateur des affaires du *Canard*, à son bureau, No 1786 rue Ste-Catherine.

Nos agents de la campagne et des Etats-Unis devront, à l'avenir, solder leurs comptes le premier jour de chaque mois. Lorsque le montant de la facture sera au-dessous d'un dollar, des timbres de poste, canadiens ou américains, seront acceptés en paiement. Ces timbres devront être d'un centin, de deux centins ou de trois centins. Nous discontinuerons l'envoi du journal à tous les agents qui ne se conformeront pas à ces conditions.

Tout envoi d'argent devra être adressé 1786 rue Ste-Catherine.

A. P. PIGEON,

Administrateur.

Tél. 7121



LE CANARD

MONTREAL, 24 FEVRIER 1894

SOCIÉTÉ DES PEIGNES

TROISIÈME SÉANCE

Les Peignes expulsés de l'Hôtel Jacques-Cartier sont réunis dans leur nouvelle salle. Ils occupent aujourd'hui un magasin de la rue Notre-Dame ayant servi à un comité pendant la dernière élection municipale.

Pendant trois semaines ils n'auront pas de loyer à payer pour une salle garnie.

M. Harpagon, en prenant le fatueuil présidentiel, baisse de cinq ou six crans la mèche de la lampe pour ménager l'huile.

M. Rongelard présente le rapport du comité des impressions et de la papeterie. Il dit qu'il est heureux de constater que la Société des Peignes a aujourd'hui un stock de papeterie, de plumes, d'encre et d'enveloppes qui ne sera pas épuisé avant un an. Ces articles ont été obtenus sans qu'il fut nécessaire d'ajouter un seul centin au budget de l'association. Le premier de février, après la votation, un Peigne est resté dans la salle de comité de chaque candidat pendant que les cabarets se rendaient à l'Hôtel-de-Ville pour entendre les orateurs de la soirée et assister au triomphe des amis. Ils ont recueilli sur les tables tous les articles de papeterie qui allaient être perdus, et les ont gardés pour la société. (*Applaudissements.*) Le comité recommande que tous les Peignes dans leur correspondance omettent les accents et les points sur les i pour économiser l'encre.

Le rapport est lu et adopté.

M. Fesse-Mathieu présente ensuite le rapport du comité du feu.

Ce rapport dit que la saison est assez avancée pour permettre à la société de se dispenser d'acheter un approvisionnement de charbon. Une température de 35 degrés au-dessus de zéro peut être facilement endurée par les Peignes, au dire des médecins. Le comité suggère que la *halle* de la

fournaise pourra être peinte en rouge, cela donnera aux visiteurs l'illusion du poêle surchauffé. La peinture ne coûtera rien, attendu que les plombiers ont oublié dans la cave une quantité de peinture rouge dont ils se servaient en soudant les tuyaux du gaz.

Le rapport est ensuite lu et adopté.

M. Lalésine se lève au milieu d'un profond silence. L'assemblée est recueillie et prête à boire chacune de ses paroles. M. Lalésine dépose sur la table du secrétaire le rapport du comité des logements.

Il dit qu'il y avait urgence de trouver des logements pour les membres de la société partis de l'Hôtel Jacques-Cartier. Le comité a mis à l'étude plusieurs projets de logements à bon marché. Les chambres garnies à quatre piastres par mois sont malheureusement très rares à Montréal. Il a donc fallu chercher une solution plausible du problème au point de vue de l'économie. A ceux qui se trouvent provisoirement sans logis le comité a un sage conseil à donner. C'est de s'aggréger à l'Adoration Nocturne de la paroisse de Notre-Dame. La souscription n'est que d'une piastre par année. Plus de 200 lits de sangle sont au dessous de la sacristie à la disposition des membres. En suivant ce conseil les Peignes feront leur salut en même temps que des économies notables. M. Lalésine conclut en demandant l'adoption du rapport.

Cris de *next meeting*.

Le rapport reste sur la table.



M. SERRE-LA-POIGNE SE RENDANT A L'ASSEMBLÉE.

M. Serre-la-Poigne a un avis de motion à présenter.

Il proposera à la prochaine séance une série d'amendements à la charte de la Société des Peignes à l'effet de définir les différents degrés que les membres pourront obtenir.

Après son admission dans la société un Peigne ordinaire pourra être promu au premier degré—celui du Peigne de Corne.

Après six mois de stage il pourra être initié au deuxième degré—celui de Peigne d'Acier.

Il deviendra ensuite Cramboe ou Peigne de Corne Verte.

Ses mérites pourront plus tard l'élever aux degrés sublimes de la société, ceux des Peignes Fins ou Peignes d'Ivoire. Ces derniers Peignes comptent trois subdivisions: Les 9 S., les 9 SS., les 12 S. et les 12 SS.

Les 12 SS. sont connus dans le monde commercial comme les Peignes les plus fins, ceux dont les dents sont les plus rapprochées et les plus minces.

Le secrétaire donne lecture d'une requête signée par les membres de la Société de Tempérance de Joliette, demandant d'être affiliés à l'association puissante des Peignes de Montréal. La requête faisait valoir les titres qu'avait la société de Joliette à l'obtention d'une charte comme succursale. L'article 1er de la constitution de la dite société dit que les membres peuvent accepter une consommation dans les auberges si on la leur offre, mais dans aucune circonstance ils ne doivent se fendre de 10 centins pour traiter leurs amis. Ils se réunissent à l'Hôtel Riopel les jours du marché et à l'arrivée du train de Montréal. Ils se tiennent dans un cabinet attenant à la *bar*, où ils peuvent être vus par les arrivants. Lorsqu'on les invite à boire ils disent au traiteur: Nous prendrons un coup pour ne pas vous désobliger (*sic*). A force d'obliger les clients ils réussissent à

se donner un plumet et à s'émêcher de la bonne façon.

La requête est déferée à un sous-comité de trois membres pour faire rapport sur les autres principes d'économie mis en pratique par les gens de Joliette. Rapport devra être fait à la prochaine séance.

Le président dit qu'il est important de créer des succursales de la société dans les principales villes de la province de Québec. Québec, Trois-Rivières, Sorel, Berthier comptent assez de Peignes pour être en état de s'organiser en sociétés. Des chartes devraient être accordées aux localités qui nous apporteront des preuves qu'elles sont capables de maintenir une bonne organisation de Peignes.

M. Serre-la-Poigne prend ensuite la parole:

Monsieur le président, dit-il, j'attirerai l'attention de la société sur un abus qu'il nous importe de réprimer au plus tôt. Je veux parler d'un règlement inique promulgué depuis longtemps par la Fabrique de Notre Dame au sujet des sépultures dans le cimetière de la Côte des Neiges. Ce règlement empêche les parents du mort d'enlever de son cercueil les poignées et les croix argentées au moment où le fossoyeur commence son travail. La Fabrique prétend qu'elle devient propriétaire du mort et de sa bière dès l'instant où le corbillard est entré dans le cimetière. Vous comprenez comme moi, chers confrères, qu'il est inutile de songer à arrêter le convoi funèbre au milieu de la Côte des Neiges pour jouer au tourne-vis sur un cercueil. Nous aimons toujours à garder un souvenir de nos chers morts. Ces poignées et ces croix d'argent sont des reliques que nous conservons précieusement dans nos salons. Du reste elle peuvent servir à un autre enterrement, ce qui réduit de quelques sous le compte de l'entrepreneur de pompes funèbres. Un Peigne qui a enterré un de ses enfants il y a trois semaines a eu mille difficultés à détourner l'attention des fossoyeurs pendant qu'il enlevait les argenteries du cercueil. Je le répète, monsieur le président, le nouveau règlement de la Fabrique est injuste, illégal et *ultra vires*. Je propose, secondé par M. Grippe-Sou, que cette question des sépultures soit soumise à nos avocats qui devront nous présenter leur opinion sous le plus court délai.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Le président souffle la lampe et la séance est ajournée.

Fumez le BLACKSTONE le meilleur Cigare à 5c.

LA POLICE

NOMENCLATURE DES GRADES.

Du temps des chefs Penton et Paradis le principal fonctionnaire portait le titre de chef de police. Venaient ensuite les sous-chefs, les sergents, les sous-sergents et les sous-constables. Depuis un an on a changé tout cela, et le public n'en fait aucun cas malgré que les grands journaux aient fait l'impossible pour familiariser le public avec les nouveaux titres que l'on donnait aux officiers. Le chef devait s'appeler le surintendant, les sous-chefs des inspecteurs, les sergents des capitaines, les sous-sergents des lieutenants et les sous-constables des *patrolmen*. Aujourd'hui on se propose encore d'innover. Où s'arrêtera cette manie de changer les titres des fonctionnaires?

Ne soyons pas surpris si la semaine prochaine on appelle le chef field-marshal, les sous-chefs généraux, les sergents colonels, les sous-sergents majors et les sous-constables capitaines.

Le président du comité de police aura naturellement le titre pompeux de ministre de la guerre.

A la Morgue:

Arrive quelqu'un à la recherche d'un ami qui a disparu.

—Avait-il un signe distinctif? lui demande le gardien.

—Oui; il était sourd!

CHRONIQUE CANADIENNE.

Une grande nouvelle nous arrive d'Ottawa, non pas sur les ailes d'un canard, ni même d'un pigeon voyageur, mais sur celles de l'électricité, qui ont l'avantage d'être invisibles et beaucoup plus rapides.

Lady Aberdeen ménage une grande surprise aux mortels fortunés qui auront l'honneur d'assister aux réceptions officielles. Et pour que nul n'en ignore, voilà la chose en quelques coups de plumes.

La noble dame qui préside si gracieusement aux destinées du Canada, à côté de son époux, a décidé d'ajouter à sa robe une magnifique traîne qui sera portée par deux petits pages richement habillés et portant sur la tête une toque de velours ornementée d'une plume élégante empruntée à l'aile d'un canard, cela va sans dire, peut-être même à la nôtre. Pourquoi pas? Ne sommes-nous pas le roi des canards canadiens? Et ce titre ne nous désigne-t-il pas tout naturellement pour cet honneur insigne? De la sorte, nous aurions, nous aussi, une place toute assurée dans les réceptions officielles, et voilà pourquoi nous nous réjouissons tant d'une innovation qui nous ouvre le chemin des grands airs.

Mais laissons de côté nos ambitions personnelles, pour nous rappeler que notre plume est avant tout au service de l'intérêt public, dont elle se fait tour à tour l'arme de nos luttes et le moelleux oreiller de son repos. Que gagnera le peuple canadien à l'introduction de ce nouveau cérémonial? Plus qu'on ne pense peut-être, car ce supplément de luxe ne peut manquer de relever l'éclat des fêtes officielles, et par conséquent de provoquer de plus grandes dépenses dont le monde des marchands et des ouvriers profitera.

Les deux pages en question ne sont pas les seuls que nous devons à lady Aberdeen. Il en est de charmantes qu'elle a écrites sur le Canada sous ce titre: *Through Canada with a Kodak*. Celles-là, au moins, il est donné à tout le monde de les admirer à loisir dans l'intimité du foyer domestique sans qu'il soit besoin de se mêler à la foule de messieurs et de dames qui remplissent les salons du gouverneur-général.

Ce n'est pas pour eux évidemment qu'on a dit tout dernièrement: "Mes amis, méfiez-vous des femmes," et "mesdemoiselles, méfiez-vous des hommes." Un canard, il faut l'avouer, ne comprend guère cela. La cane est la compagne aimée du canard et, avec une légère variante d'orthographe, l'ornement d'un mari juvénile ou l'appui d'un homme âgé. Il est bien regrettable que chez les bipèdes il n'y règne pas la même confiance que chez nous, entre les sexes. Les hommes nous seraient-ils inférieurs, en dépit d'une civilisation dont ils sont si fiers? Herr Mance voudrait nous faire accroire que c'est bien là le cas, du moins dans le monde qui reçoit ses aimables confidences; mais comme son nom l'indique surabondamment, il ne doit y avoir dans ses remarques qu'une querrelle d'allemand. Heureusement qu'à Montréal, il y a de la police.

PAUL HISSE.

Le jour d'une exécution capitale, plusieurs personnes causent du décapité à la terrasse d'un café.

—Eh bien! dit l'une tu l'as vu mourir?...

—Oui!

—Comme a-t-il été?

—Mon Dieu, ni trop courageux, comme un homme qui n'est pas habitué à ces choses-là... qui y va pour la première fois.

PARC SOHMER

Toujours un changement de programme pour les représentations du dimanche au Parc Sohmer. Dimanche dernier il y avait foule et dimanche prochain il y aura encore foule. Les tours de force des nouveaux gymnastes tiennent du prodige. La partie vocale du concert sera variée et des plus attrayantes. Il n'y a jamais de vieilles rengaines dans le programme du Parc Sohmer. Le pavillon est toujours chauffé à la température de l'été.